

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Visite clés en main pour les enseignant-e-s



Des événements et des personnages marquants de l'histoire genevoise

Transmettre une idée par une image et en décoder le sens



MUSÉE INTERNATIONAL
DE LA RÉFORME
GENÈVE

DÉCOUVREZ L'EXPOSITION « 1814, PREMIÈRES GENEVOISERIES? CARICATURES D'ADAM TÖPFFER »

1^{er} octobre 2014 – 1^{er} février 2015



© MAH, Genève.

L'appareil de Töpffer, tout comme l'Etat, fait passer le malheureux contribuable au laminoir.
Il crache des montres et des pièces de monnaie en s'écriant : *Pour la Garnison et réparations inutiles des Fortifications.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Entrée et visite guidée gratuites pour les classes du DIP

Renseignements et réservation obligatoire :
Tél. 022 310 24 31 ou vlacour@musee-reforme.ch

Ouvert du mardi au dimanche de 10h à 17h

Musée international de la Réforme
4 rue du Cloître – 1204 Genève
(à côté de la Cathédrale Saint-Pierre)

www.musee-reforme.ch
Inscrivez-vous à la e-newsletter mensuelle

4 BONNES RAISONS POUR VENIR DÉCOUVRIR L'EXPOSITION AVEC VOTRE CLASSE

1. DÉCOUVRIR L'UN DES PEINTRES-DESSINATEURS SUISSES LES PLUS RECONNUS DU 19^E SIÈCLE

Si Adam Töpffer reste parfois plus méconnu que son fils Rodolphe, précurseur de la bande dessinée, il n'en est pas moins l'un des peintres-dessinateurs suisses les plus reconnus de son temps et un acteur important de la scène culturelle genevoise de l'époque.

2. APPRENDRE À DÉCODER UNE IMAGE

Les caricatures de Töpffer ne se lisent pas toujours du premier coup d'œil ! Apprenez à décoder une image et à identifier les messages sous-jacents par les symboles qui la composent.

3. MIEUX COMPRENDRE DES ÉVÉNEMENTS CLÉS ET DES PERSONNAGES DE L'HISTOIRE GENEVOISE

Vous aurez l'occasion de vous familiariser avec des personnages et des événements clés de l'histoire genevoise, tels que la Restauration, la constitution genevoise de 1814 et le syndic Joseph des Arts.

4. OBSERVER COMMENT TRANSMETTRE UNE IDÉE PAR UNE IMAGE

L'art de Töpffer nous montre d'une manière comique et parfois osée comment faire passer une idée par une image plutôt que par le texte. Ses peintures nous amènent à nous questionner sur l'usage actuel de la caricature et de la satire et plus généralement sur la fonction de l'art. Et si Töpffer reprenait ses pinceaux, qu'aurait-il à nous dire aujourd'hui ?



TABLE DES MATIÈRES

L'EXPOSITION

« 1814, premières genevoiseries ? Caricatures d'Adam Töpffer »	5
Genevoiseries (définition)	5

VISITE CLÉS EN MAIN

Objectifs pédagogiques	6
Adam Töpffer, qui es-tu ?	6
La caricature	8
Les éléments récurrents dans les caricatures de Töpffer	9
• Joseph Des Arts	
• L'Article 8	
• Les animaux et la courge	
Qu'est-ce que l'affaire des pommes de terre ?	11
Töpffer et la Garnison genevoise	12
Töpffer l'ethnographe : scènes de vie du passé	13

POUR LES PLUS ASSIDU-E-S

Les mots-clés de l'exposition	14
Wolfgang-Adam Töpffer	16
Genève en 1814 : une brève mise en perspective	17
Chronologie de la Restauration genevoise	19
Les dessins et aquarelles par thèmes	21
Autres angles d'approche et pistes de réflexion	22

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES	24
---------------------------------	-----------

L'EXPOSITION

« 1814, PREMIÈRES GENEVOISERIES ? CARICATURES D'ADAM TÖPFFER »

Le Musée international de la Réforme (MiR) se propose d'organiser une exposition, dans le cadre des manifestations commémorant l'entrée de Genève dans la Confédération en présentant les caricatures du fameux peintre Adam Töpffer qui dénoncent avec mordant les hommes politiques, acteurs de la Restauration de Genève et de son entrée dans la Confédération helvétique.

Une quarantaine de planches à l'aquarelle, aimablement prêtées par le Musée d'art et d'histoire ainsi que par des collectionneurs privés, sont offertes aux visiteurs du 1^{er} octobre 2014 au 1^{er} février 2015. Sont également présentés au public deux tableaux d'Adam Töpffer figurant actuellement dans la collection permanente ainsi que six portraits représentant les acteurs de l'époque (Ami Lullin, Des Arts, Pictet de Rochemont, Etienne Dumont, Sismondi et Töpffer lui-même); des dessins ainsi qu'un album de croquis issus d'une collection privée complètent cet ensemble conséquent.

GENEVOISERIES (DÉFINITION)

Une genevoiserie « vient du terme allemand voire suisse-allemand *Genferei* (...) ». Il désigne une situation politique absurde ou confuse dans le canton de Genève. Les dessins de Töpffer montrent un certain nombre de *Genferei*, telles que « la Garnison qui coûte un prix absolument invraisemblable (...) la volonté de garder les anciennes fortifications qui là aussi engloutissent des sommes phénoménales (...) » ainsi que « la plus grosse de ces genevoiseries qui est la Constitution de 1814 (...) ».

Entretien avec Olivier Fatio :
www.musee-reforme.ch/fr/exposition/



VISITE CLÉS EN MAIN

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Observer des traces du passé et les relier à l'actualité ; comparer ; identifier les changements, les différences et les ressemblances
- Apprendre à lire et à décoder une image
- Comprendre ce qu'est une caricature, s'interroger sur le sens et les usages de la caricature (par le passé et aujourd'hui)
- Découvrir le MiR et ce qu'est un musée, une collection
- Saisir l'existence de la diversité des points de vues et leur expression via la caricature ; aborder les notions du vivre ensemble, de la tolérance, de la différence
- S'approprier un vocabulaire et des notions spécifiques au temps et à l'histoire
- Développer une démarche réflexive, un regard critique
- Favoriser la communication et les débats

Période étudiée : début du 19^e siècle (1813-1815)

ADAM TÖPFFER, QUI ES-TU ?

Observation

Observez le portrait de Töpffer (N° 1) et introduisez brièvement le peintre Adam Töpffer et ses œuvres ainsi que le contexte historique.

Explications

En cette année 2014, Genève fête les 200 ans de l'entrée du canton de Genève dans la Confédération suisse. C'est à cette époque, en 1814, que vivait Wolfgang Adam Töpffer, un graveur, peintre et dessinateur suisse. Par ses pinceaux et ses crayons, il critiqua, dénonça et se moqua des politiciens genevois de l'époque ainsi que d'un texte important, la Constitution de Genève, rédigé en 1814. Ses aquarelles se moquent aussi de l'égoïsme de certaines personnes au pouvoir ainsi que des conflits entre les prêtres catholiques et les pasteurs protestants. Töpffer était un très bon observateur et ses aquarelles soulignent aussi bien les défauts physiques des genevois que certains aspects de leur vie quotidienne.



© MAH, Genève

Observation

Cherchez l'aquarelle (N° 29) où Töpffer s'est dessiné lui-même. Comparez avec son portrait vu précédemment et décrivez ce qu'il a de particulier (physique, situation, etc.).

Explications

Töpffer s'est représenté lui-même d'une manière caricaturale et drôle. Il se moque des autres mais il sait aussi rire de lui-même. Dans cette aquarelle, il est en train de s'efforcer de repeindre à neuf les pots de glu qui encombrent l'entrée du Conseil Représentatif. La glu est une colle végétale qui symbolise ici le souhait de Töpffer de faire en sorte que le parlement genevois ne soit plus majoritairement composé de vieux aristocrates englués (on pense à l'expression « pot-de-colle »). La glu représente une personne gênante et tenace dont on souhaiterait se débarrasser ! Mais Töpffer en est empêché par des dindons, symboles des réactionnaires qu'il n'appréciait guère. Cette planche est autobiographique : en 1819, l'élection de Töpffer fut empêchée par le vote du « corps rétenteur ». Celui-ci donnait à certains votants la possibilité de retenir des candidats défavorables au pouvoir.



© MAH, Genève.

LA CARICATURE*

Abordez la notion de caricature et de satire. Qu'est-ce qu'une caricature? Quelles sont ses caractéristiques? Quelle est la différence avec la satire?

Pensez à faire un lien avec le présent: est-ce que la caricature et la satire existent encore aujourd'hui? Où et sous quelles formes?

Explications

Les caricatures de Töpffer ne sont pas forcément déchiffrables au premier coup d'œil. Différentes interprétations sont possibles car les regards sont divers! Le visiteur peut rire d'éléments évidents, mais il y a aussi des sens cachés à décoder. Ainsi, afin de pouvoir mieux appréhender l'œuvre et son contenu, les dessins de Töpffer exigent généralement une connaissance du contexte et des personnages principaux de l'époque. Ceci vaut aussi pour de nombreuses caricatures d'aujourd'hui, dont le sens ne se lit pas toujours instantanément.

* Pour plus d'informations sur la notion de caricature en général et chez Töpffer, vous pouvez consulter le document « La caricature » sur www.musee-reforme.ch/fr/visites-cles-en-main/



« La Suisse va-t-elle camper sur ses positions? Le président suisse Hans-Rudolf Merz a déclaré être prêt à rencontrer Muammar Kadhafi à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU à New York pour tenter de solder le différend entre Berne et Tripoli plus d'un an après l'arrestation d'un des fils du dirigeant libyen à Genève. » Dessinateur: Burki

LES ÉLÉMENTS RÉCURRENTS DANS LES CARICATURES DE TÖPFFER

Joseph des Arts

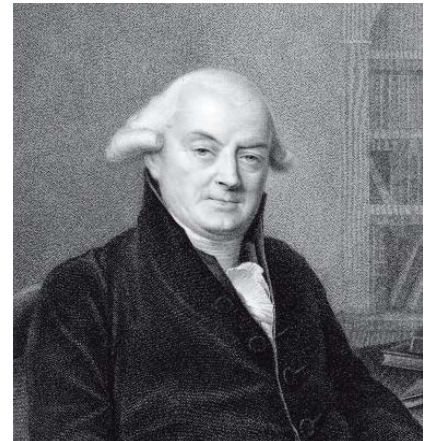
Observation

Un personnage revient à de nombreuses reprises dans les aquarelles de Töpffer. Retrouvez-le et expliquez comment vous le reconnaissez en décrivant ce qu'il a de particulier (habits, chiffre 8, physionomie, etc.). Pour ceci, se séparer en petits groupes et chaque groupe observe une aquarelle différente (N° 8, 9, 10, 13, 20, 23, 26, 28, 65) puis en discuter ensemble.

Cherchez le portrait de Des Arts (N° 7) afin de le comparer avec ses caricatures et observez ensemble comment Töpffer se moque de lui.

Explications

L'homme en noir à chapeau se nomme Joseph Des Arts. Il était connu à Genève car il était un homme politique et il a écrit (avec d'autres) un texte important : la Constitution de Genève (en 1814 – il y a 200 ans). Töpffer n'était pas d'accord avec les idées de Des Arts et il se moque de lui à travers ses peintures.



© Cercle de la Terrasse, Genève

L'Article 8

Observation

Le chiffre 8 revient à plusieurs reprises (aquarelles N° 5, 6, 8, 10, 12, 13, 16, 18, 20, 23, 26, 27). Retrouvez-le. À votre avis, que pourrait-il représenter ?

Explications

La création de la Constitution de 1814 est une condition pour l'adhésion de Genève à la Suisse. Elle est profondément réactionnaire et critiquée par certains libéraux. Le texte de la Constitution comprend des articles de lois dont l'Article 8. Dans celui-ci le droit de vote est uniquement accordé aux citoyens (hommes) qui disposaient d'un revenu élevé. Certains notables – professeurs, pasteurs etc. – réputés favorables au régime échappaient à cette règle. Töpffer critique vivement cet article et le dépeint sous diverses formes dans ses aquarelles.



© MAH, Genève.

Les animaux et la courge

Observation

Dans de nombreuses aquarelles, Töpffer se moque de personnages ou de situations en les représentant d'une manière particulière. Observez certaines peintures (N° 36-46-48-49-51-53 et 64) et partagez ensemble ce qui vous frappe.

Explications

Les animaux et certains légumes sont parfois utilisés dans l'art de la caricature. Töpffer s'en sert à de nombreuses reprises et humanise des animaux et des végétaux (ou végétalise des humains !)

Quelques symboles :

- La cafetière est synonyme de caractère bien trempé.
- L'homme-oiseau est très souvent utilisé par Töpffer afin de représenter et de se moquer des pasteurs. Il l'utilise aussi pour d'autres personnages tels que la police. Il faut aussi noter le symbole de « tête de linotte » (tant l'oiseau qu'une « personne étourdie, sans cervelle »).
- L'escargot est le symbole d'une avancée lente et rampante (du catholicisme).
- La queue de renard est le symbole de la ruse.

Observation

Que remarquez-vous dans la caricature n° 48 ?

Explications

Le discours du pasteur endort l'ensemble de ses auditeurs ! Töpffer se moque ici gentiment des paroissiens et des représentants religieux.

Observation

Le dessin n° 36 porte l'inscription « dédié aux commères », pourquoi ? Qu'est-ce qu'une commère ? Et qu'est-ce que les personnages peuvent bien se raconter ?

Explications

Dans le langage familier, une commère est « une femme curieuse, indiscreète et bavarde, généralement malveillante, à l'affût des moindres nouvelles, vraies ou fausses, et prompte à les colporter¹ ». Deux commères, perchées sur un arbre, observent deux « tourtereaux », terme qui désigne tant l'oiseau que les amoureux ! Töpffer se moque ici des commérages que le peuple peut propager.



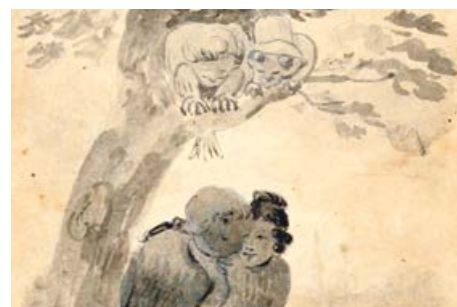
© MAH, Genève.



© MAH, Genève.



© MAH, Genève.



© MAH, Genève.

¹ www.cnrtl.fr/definition/commère

QU'EST-CE QUE L'AFFAIRE DES POMMES DE TERRE ?

L'affaire des pommes de terre est une émeute qui éclate au marché du Molard en octobre 1817. La cause principale en est l'explosion du prix des pommes de terre suite à une longue période de disette. Certaines avaient aussi dû être plantées à l'emplacement destiné au jardin botanique ! Insatisfait, le peuple tourne sa colère contre le gouvernement. Töpffer reprend cette affaire dans plusieurs de ses dessins et traite aussi des luttes qui en découlèrent entre le gouvernement genevois et l'opposition.

Observation

Qu'observez-vous dans l'aquarelle n° 26 *Les Etais de la Constitution* ?

Explications

Cette planche a trait à l'Affaire des Pommes de terre. Des Arts, assis sur un bonnet phrygien, symbole de la souveraineté populaire, soutient la Constitution de 1814. Elle est surmontée d'un tas de pommes de terre et elle est en équilibre sur un amas de brochures de protestation dirigées contre le gouvernement. Les étais soutenant la Constitution sont deux rouleaux de papier. Sur l'un d'eux figure l'inscription *Demande*, allusion sans doute à la lettre que le Conseil d'Etat genevois avait adressée à la Diète helvétique pour déplorer l'émeute. L'autre rouleau porte la mention *Réponse* et renvoie vraisemblablement à la prise de position de la Diète critiquant les émeutiers. L'opposition libérale laissait entendre que cette réponse avait été inspirée par Des Arts lui-même.



© MAH, Genève.

Observez ci-contre l'image de la place du Molard en 1794 (disponible en version plastifiée au desk du musée) et décrivez ce qui a changé avec la place du Molard que vous connaissez.



© BGE, Centre d'iconographie genevoise

TÖPFFER ET LA GARNISON GENEVOISE

Observation

Observez les aquarelles n° 21 et n° 22. Töpffer critique les dépenses étatiques pour un secteur en particulier. A votre avis lequel ? Le métier du personnage principal vous donne la réponse. A qui ou à quoi vous fait-il penser ?

Explications

Töpffer critique les dépenses de l'Etat pour maintenir la garnison militaire, censée veiller sur la sécurité extérieure et intérieure de la Ville. Selon de nombreuses personnes (les libéraux, dont Töpffer), cette garnison est inefficace, inutile et ruine les contribuables. Le règlement militaire tendait à remettre en vigueur les peines corporelles et à livrer les déserteurs (1818). Töpffer se révolte plus généralement contre le manque de libertés (perdues) et l'autoritarisme du gouvernement.

n° 21 : Le Petit Conseil nourrit à la fourche une Garnison affamée (tel un ogre), dont l'énorme gueule aux lèvres sanglantes et aux crocs redoutables travaille à broyer les pauvres horlogers qui lui sont jetés en pâture par le Gouvernement.

n° 22 : Assise sur les toilettes publiques du Molard, la Garnison est nourrie par les Revenus de l'Etat à l'aide d'un entonnoir. Les seuls à profiter de la situation sont les poissons du Rhône qui dévorent ses déjections en s'écriant : La moitié des revenus de la République est à nous !

Observez ci-dessous la Place Neuve représentée durant la première moitié du 19^e siècle (disponible en version plastifiée au desk du musée). Y reconnaissez-vous des militaires ou des gendarmes ? Comparez le lieu et les personnages avec aujourd'hui.



© BGE, Centre d'iconographie genevoise



© MAH, Genève.

TÖPFFER L'ETHNOGRAPHE : SCÈNES DE VIE DU PASSÉ

Observation

Soyez aussi observateur que Töpffer et examinez l'aquarelle n° 57. Quel est le métier du personnage principal ? Est-ce que ce métier existe toujours à Genève et dans des lieux similaires à celui du dessin ? Vous pouvez aussi observer l'aquarelle n° 55 et décrire cette scène de marché en la comparant avec aujourd'hui.

Explications

Töpffer était un grand observateur. Lors de ses promenades autour des échoppes de foires ou sur les marchés, Töpffer aimait regarder autour de lui, observer l'activité humaine ainsi que le physique des gens. Il prenait des notes puis s'en inspirait pour ses dessins et aquarelles humoristiques. Il en apprenait ainsi mieux sur les autres ainsi que sur lui-même. Par la suite, il fut aussi accompagné de son fils Rodolphe, qui était alors chargé de surveiller l'âne qui transportait leurs affaires de peinture.

Dans l'aquarelle n° 57, un savetier (artisan qui répare les chaussures) est à l'ouvrage devant deux femmes et un petit personnage au premier plan. Au loin, des gens bavardent. L'aquarelle n° 55 se veut aimablement moqueuse et montre la gravité toute relative de la disette qui frappa Genève en 1817, en particulier pour les plus aisés.

Proposition d'activité

Tout comme Töpffer, prenez le temps d'observer l'activité humaine autour de vous et, munis d'un bloc et d'un crayon, dessinez d'une manière caricaturale une scène de vie qui vous interpelle.



© MAH, Genève.



POUR LES PLUS ASSIDU-E-S

LES MOTS-CLÉS DE L'EXPOSITION

Joseph Des Arts (1743-1827)

De tendance conservatrice et opposé aux idées libérales, il est un des pères de la Restauration genevoise et l'auteur principal de la Constitution de 1814. Juriste, il entra au Conseil des Deux Cents en 1770 et devint l'un des principaux chefs des Négatifs, le parti de l'oligarchie au pouvoir. Membre du Petit Conseil dès 1777, il se réfugia dans le Pays de Vaud lors de la révolution genevoise en 1792. Condamné à mort en 1794 par le tribunal révolutionnaire, il s'exila dans la cour réactionnaire de Brunswick. De retour à Genève en 1806, il prépara dès 1813 la Restauration avec Ami Lullin et Saladin-de Budé. En janvier 1814, il défendit avec succès la cause de Genève auprès des souverains russe, autrichien et prussien à Bâle. Auteur de la Constitution conservatrice de 1814, il freina une trop grande extension territoriale du futur canton de Genève pour éviter une population à majorité catholique. Töpffer en fit le personnage principal de ses dessins satiriques.

La Constitution de 1814

Sa création est une condition pour l'adhésion de Genève à la Suisse. Profondément réactionnaire, elle est critiquée par certains libéraux et provoque l'ironie de Töpffer.

L'Article 8

La Constitution de 1814 donne le droit de vote uniquement aux citoyens disposant d'un revenu élevé. L'article 8 exonère de cette règle certains notables – professeurs, pasteurs etc. – réputés favorables au régime. Dans les dessins de Töpffer, le 8 est un chiffre clé.

L'Affaire des pommes de terre

Il s'agit d'une émeute qui éclate au marché du Molard en octobre 1817. La cause principale en est l'explosion du prix des pommes de terre suite à une longue période de disette. Insatisfait, le peuple tourne sa colère contre le gouvernement. Töpffer reprend cette affaire dans plusieurs de ses dessins.

Ami Lullin (1746-1816)

Avocat, il entra au Conseil des Deux Cents en 1775, au Petit Conseil en 1781 et devint syndic en 1790. En 1794, deux ans après l'éclatement de la révolution genevoise, il fut condamné à mort par contumace par le Tribunal révolutionnaire. Réfugié dans sa propriété d'Archamps au pied du Salève pendant l'occupation française, il fut, avec Joseph Des Arts, l'un des moteurs de la Restauration genevoise. Par sa prestance plus que par sa parole ou sa plume, il exerçait une sorte de charisme et jouissait d'une estime qui s'étendait jusque dans les cercles progressistes, malgré ses opinions politiques réactionnaires.

Les institutions politiques genevoises

Instauré par la Constitution de 1814, le Conseil représentatif est, jusqu'en 1842, l'organe qui discute les lois et actes du gouvernement de Genève. Élu au suffrage censitaire – seuls les citoyens ayant un revenu élevé peuvent voter –, il remplace à la fois le Conseil général qui regroupait tous les citoyens et bourgeois pour élire les syndics et le Conseil des Deux-Cents qui se prononçait sur certains projets gouvernementaux. Le pouvoir exécutif est dans les mains du Conseil d'Etat, qui est la reprise du Petit Conseil de l'Ancien Régime. Comme ce dernier, il est présidé par quatre syndics, élus pour un an, ayant la charge de conduire l'Etat.

Les Natifs

Sous l'Ancien Régime, les Natifs étaient descendants des Habitants qui avaient reçu l'autorisation de résider en permanence dans la cité. Leurs droits économiques étaient limités et l'accession à la bourgeoisie, donc aux droits politiques, demeura fermée pour l'immense majorité d'entre eux.

Les Négatifs

Ils constituaient une partie de la bourgeoisie dont les membres accédaient au Petit Conseil, soit le patriciat conservateur.

Les Représentants

Ils formaient une partie de la bourgeoisie n'ayant pas ou peu accès aux conseils de la République, luttant par son droit de « représentation » contre les dérives oligarchiques du gouvernement aristocratique.

Les Réactionnaires

Ils étaient des personnes qui s'opposaient à toute innovation au niveau politique et qui souhaitaient un retour au status quo de l'Ancien Régime.

WOLFGANG-ADAM TÖPFFER (1766-1847), TÉMOIN DE LA RESTAURATION

Fils d'un tailleur de Schweinfurt installé à Genève, Töpffer acheva son apprentissage de graveur à 14 ans. En 1786, la Société des Arts lui offrit un stage à Paris, où, durant trois ans, il fit connaissance des milieux artistiques. Rentré à Genève en 1789, la Révolution le laissa sans travail ; il exposa quelques portraits en 1792 et suivit le peintre Pierre-Louis De la Rive dans ses campagnes de paysage.

Dès 1798, ses aquarelles et ses huiles connurent le succès. Il exposa à Genève et au Salon du Louvre à Paris. La mère du tsar et l'ex-impératrice Joséphine lui achetèrent des tableaux ; il obtint une médaille d'or au Salon de 1812. Rentré à Genève à la Restauration, il devint membre influent de la Société des Arts ; sa clientèle s'élargit, un mécène le fit venir en Angleterre ; il voyagea en Italie et devint un peintre réputé. Eclipsé par son fils Rodolphe, W.-A. Töpffer compte parmi les meilleurs peintres-dessinateurs suisses de son temps.

Proche des milieux libéraux, il dénonça, avec ses pinceaux et ses crayons, les travers de la Constitution de 1814. Au-delà de la politique, ses aquarelles se moquent de la radinerie des hommes de pouvoir, préférant les machines agricoles au soutien aux artistes ; elles ridiculisent l'engouement pour les théories agronomiques, raillent les combats entre clergé catholique et pasteurs protestants, soulignent les travers physiques des acteurs de la vie quotidienne et décrivent de manière cocasse la Genève de la Restauration.



Wolfgang-Adam Töpffer, 1832. Collection particulière

GENÈVE EN 1814 : UNE BRÈVE MISE EN PERSPECTIVE

Après avoir été une ville épiscopale rattachée au Saint-Empire, Genève s'est émancipée en chassant son évêque et adopta la Réforme en 1535, avant d'accueillir en 1536 Calvin, qui fit d'elle la « Rome protestante ».

Durant tout l'Ancien Régime, Genève fut une principauté indépendante, fragile, convoitée par la Savoie, mais soutenue de tout temps par la France.

Bien que l'ayant souhaité, Genève ne parvint jamais à entrer dans le Corps Helvétique, qui craignait les déséquilibres confessionnels qu'aurait pu susciter son admission. La ville-état dut se contenter d'alliances avec certains cantons protestants.

Son régime politique évolua vers une aristocratisation progressive du gouvernement, vers une oligarchie patricienne soutenue par la royauté française, elle aussi de plus en plus absolue.

Au 18^e siècle, à Genève comme ailleurs, ce type de gouvernement subit de fortes contestations. Les troubles qui eurent lieu à plusieurs reprises à Genève (1707, 1734-38, 1764-1770, 1781-1782) eurent pour enjeux principaux l'extension des droits politiques et économiques à un plus grand nombre de citoyens. La Révolution française de 1789 entraîna l'encerclement de Genève par la France révolutionnaire et la perte du soutien que la monarchie française avait toujours accordée aux patriciens.

Aussi lorsque les troupes révolutionnaires annexèrent la Savoie, les Genevois firent à leur tour leur révolution, supprimant l'Ancien Régime et proclamant l'égalité politique de toutes les catégories de la population. Une constitution très démocratique fut rédigée en 1794.

Cependant, ces mêmes troupes envahirent en 1798 la ville-état de Genève, qui fut rattachée à la France, et devint le chef-lieu du département du Léman, ce qu'elle resta « pendant quatorze ans, huit mois, quatorze jours, dix heures et trente minutes » selon l'horloger Fillion : après la défaite de Napoléon à Leipzig en octobre 1813, la ville fut libérée par les vainqueurs autrichiens le 31 décembre 1813.

Quel régime allait alors être établi ? Les anciens patriciens, et surtout les plus engagés d'entre eux, Joseph des Arts et Ami Lullin, prônaient un retour exact au régime antérieur aux révolutions, une « Restauration » que beaucoup souhaitaient dans les différents pays d'Europe et cantons suisses. Rester une cité indépendante était cependant devenu un objectif peu réaliste, et, au Congrès de Vienne, Pictet de Rochemont obtint pour ce qui allait devenir le Canton de Genève, une bande de territoire qui la reliait à la Suisse, sur la rive nord du lac Léman.

En août 1814, Genève se dota d'une Constitution conservatrice de type oligarchique, ceci afin de prévenir l'éventuel retour des « turbulences » du 18^e siècle et pour se faire accepter des Suisses, majoritairement conservateurs. Elle abolit le suffrage universel au profit du suffrage censitaire. Cette nouvelle Constitution, dotée d'un esprit restaurateur de l'Ancien Régime, fut accueillie avec méfiance par tous les libéraux et vivement critiquée, comme en témoigne cette exposition. L'année suivante, par le traité du 19 mai 1815, Genève entra définitivement dans le Corps Helvétique.



Genève en 1814. © BGE, Centre d'iconographie genevoise

CHRONOLOGIE DE LA RESTAURATION GENEVOISE

1798

avril-août La France annexe Genève qui devient chef-lieu du département du Léman

1813

16-18 octobre Défaite de Napoléon à Leipzig

décembre Marche de la coalition anti-française sur Paris

24 décembre Création, à l'instigation d'Ami Lullin, Joseph Des Arts et Saladin-de Budé, d'une « Commission de gouvernement » pour Genève

30 décembre Départ des troupes françaises et arrivée des troupes alliées commandées par le général autrichien Bubna

31 décembre Restauration de la République de Genève par les « Syndics et Conseil provisoires »

1814

janvier Des Arts, Pictet de Rochemont et Saladin de Budé à Bâle auprès des souverains alliés : l'avenir de Genève sera suisse ; la question du territoire du futur canton est posée

mars-mai Echech de la contre-offensive française ; abdication de Napoléon ; Louis XVIII devient roi de France

30 mai Traité de Paris entre la France et les Alliés russe, autrichien, prussien et anglais : reconnaissance de la République de Genève et du principe de son union à la Suisse mais Pictet de Rochemont n'obtient aucune cession de territoire

1^{er} juin Arrivée de contingents fribourgeois et soleurois au Port-Noir

23-29 août Acceptation de la nouvelle Constitution genevoise

12 septembre La Diète helvétique vote l'admission de Neuchâtel, du Valais et de Genève dans la Confédération

1814-1815

Congrès de Vienne : tractations difficiles avec la France et le royaume de Piémont-Sardaigne pour obtenir un territoire cantonal contigu à la Suisse

1815

- 1^{er} mars Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe et reprend le pouvoir en France
- 27 avril Genève officiellement canton suisse
- 16 juin Défaite de Napoléon à Waterloo
- 20 novembre Second Traité de Paris : cession par la France et la Sardaigne des territoires nécessaires pour permettre au nouveau canton d'avoir un territoire d'un seul tenant et contigu à la Suisse
-

1816

- 16 mars Pictet de Rochemont signe le traité de Turin qui fixe définitivement les cessions territoriales de la Sardaigne
- été et automne Prise de possession des territoires cédés à Genève : le canton a désormais sa forme actuelle. Il a gagné 49 km² et 3'300 habitants sur la rive droite ainsi que 108 km² et 12'700 habitants sur la rive gauche
-



Arrivée des Suisses dans le canton le 1^{er} juin 1814. © BGE, Centre d'iconographie genevoise

LES DESSINS ET AQUARELLES PAR THÈMES

Adam Töpffer

N° 1, 29

Joseph Des Arts

N° 7, 8, 9, 10, 13, 20, 23, 25, 26, 27, 28, 54, 65

L’Affaire des pommes de terre

N° 8, 26, 28

La Garnison

N° 19, 21, 22, 30, 58

L’agriculture

N° 37, 60

La religion

N° 46, 48, 49, 50, 51

Les Arts

N° 54

Personnages du peuple

N° 14, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 47, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64

Politique genevoise

N° 5, 6, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 25, 26, 27, 29

Portraits

N° 1, 7, 11, 24, 38, 39, 40, 44, 45, 52

« Post lucem tenebrae » vs « Post tenebras lux »

N° 65

AUTRES ANGLES D'APPROCHE ET PISTES DE RÉFLEXION

« La puissance de la protestation de Töpffer rappelle aux lecteurs d'aujourd'hui la nécessité d'une libre critique des régimes politiques. »²

Quel usage de la caricature à l'époque ?

Töpffer utilise fréquemment la caricature dans un sens politique militant et polémique (tel que la pratiquait le caricaturiste anglais William Hogarth). La représentation de personnages ou d'événements locaux dissimule bien souvent une satire des mœurs plus large voire universelle. On peut ainsi s'exercer à décrypter le sens large à travers un exemple local.

Töpffer utilise parfois la caricature comme une arme pour se défendre d'un affront (telle une diffamation publique). À titre d'exemple, le conflit avec le ministre Raffard qui essaye d'ôter Töpffer des listes électorales des paysans : « en attendant je l'ai mis sous la risée du public avec une caricature qui fait grand bruit : je l'ai fait en coquemar (bouilloire), son rabat est deux grandes listes sur lesquelles est inscrit son crime. Cela fait beaucoup rire, et on arrive de toute part chez moi pour se procurer l'image »².

Quelles étaient la diffusion et l'exposition des œuvres de Töpffer ?

En Angleterre, les caricaturistes arrivent à vivre tant bien que mal de leur art satirique (ce pays s'inscrit dans une longue tradition du genre et leurs caricatures sont largement diffusées par la gravure), mais dans la prude Genève il faudra plusieurs années avant que Töpffer et son art ne soient reconnus et appréciés. Il montre ses caricatures essentiellement en privé, chez lui, à un public d'amis ou à des visiteurs d'atelier. Ses satires exerceront de manière indirecte une certaine influence sur les politiciens de l'opposition genevoise durant la Restauration. Deux générations plus tard, le petit-fils de Töpffer montre certaines caricatures de son grand-père lors de réunions mondaines. Il s'attire quelques ennuis car les descendants de certains personnages égratignés par W.-A. Töpffer se montrèrent susceptibles et en avaient gardé quelques rancunes !

² BAUD-BOVY Daniel, Les Caricatures d'Adam Töpffer et la Restauration genevoise, 2014, p. 8 et p. 14

Quelles sont les spécificités des caricatures de Töpffer ?

Elles comportent de nombreux détails. Ses aquarelles sont des œuvres uniques, à l'inverse de Hogarth qui utilise la gravure et peut ainsi réimprimer et multiplier une même œuvre. À l'époque, la gravure coûte cher. Töpffer y fera recours lorsque sa situation financière s'améliorera et uniquement pour des caricatures politiquement innocentes.

Les caricatures de Töpffer ont-elles des sens cachés ?

Töpffer ne tenait pas à ce que tout soit vu et évident du premier coup d'œil. Il ne souhaitait pas un message univoque mais plutôt une multiplicité de pistes. Töpffer voilait aussi le sens de ses caricatures afin de se prémunir d'éventuelles attaques. Différentes interprétations sont possibles, selon les divers regards des spectateurs. Il apparaît ainsi nécessaire de connaître le contexte historique ainsi que les personnages afin de pouvoir bien saisir le(s) sens de la caricature.

Et d'une manière plus générale

- Qu'est-ce que la caricature ? Depuis quand existe ce genre ? Qu'est-ce qui la caractérise et quels sont ses fonctions ? Où peut-on voir des caricatures ? Qui les fait ? La caricature comme art citoyen ?
- Observez un certain nombre de caricatures et leurs détails. Décrivez ce qui vous surprend et les éléments qui reviennent à plusieurs reprises. Quels sont les symboles et leurs significations ? Comment reconnaît-on certains personnages ? Partez à la chasse aux clichés et aux stéréotypes !
- Est-il permis ou interdit de rire ? La caricature ne se veut pas toujours drôle. Décodez-en certaines afin de saisir si elles tendent plutôt vers la critique sociale ou vers l'humour léger.
- Y'a-t-il des tabous et des frontières à ne pas franchir dans l'art de la caricature ? Quel est le pouvoir de la caricature ? À partir de quel moment peut-elle devenir blessante et provoquer des conflits ? Donnez des exemples en lien avec l'exposition puis avec l'actualité récente.



SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAUD-BOVY Daniel, *Les Caricatures d'Adam Töpffer et la Restauration genevoise*, nouvelle éd. revue et augmentée par O. Fatio, L. Boissonnas et C. Guignard, Musées d'art et d'histoire de Genève, La Bibliothèque des Arts, 2014

DUFOUR Alfred, *Histoire de Genève*, éd. PUF, 2004 (3^e éd.)

HERRMANN Irène, *Les premières années du nouveau canton (1814-1846)*, in : Genève (canton), Dictionnaire historique de la Suisse (en ligne), Berne
www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7398.php

KUNTZ Joëlle, *L'histoire suisse en un clin d'œil*, éd. Zoé, 2006

MARTIN-ROIG Gabriel, *La caricature*, éd. Gründ, 2004

NAPPEY Grégoire et MIX&REMIX, *Histoire Suisse*, éd. LEP, 2013